

## **Procès Verbal N° 6**

### **Compte-rendu du Conseil d'administration du 20/06/2022**

#### **Membres présents :**

Mme Amimace Murielle, M. Baptiste Raphaël, M. Barraud Jacques, Mme Beausse Audrey, M. Boudron Dylan, Mme Copie-Legendre Sandra, M. Coulombel Lautaro, M. Duchassin René, M. Favière Régis, Mme Guillodat Odile, Mme Mollet Marie, Mme Neves Dos Santos Nadine, Mme Pereira Isabel, Mme Reveniau Caroline

**14 personnes présentes ; le Quorum est atteint**

#### **Membres excusés :**

Mme Bentabet Jacqueline,

Secrétaire de séance : M. Coulombel Lautaro

M. Barraud préside et commence le Conseil d'Administration à 17h15.

#### **1 - Approbation du Procès verbal N° 4 ( CA du 05/04/2022 – annulé quorum non atteint) et N° 5 (CA du 12/04/2022)**

Les membres du CA approuvent le Compte-rendu.

#### **2 - présentation de l'ordre du jour :**

M. Barraud indique que les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour : sortie au CNCS du 23/09/2022. Le point sur les bilans financiers des voyages est reporté.

L'ordre du jour est validé par l'assemblée.

#### **Gestion financière :**

##### **3 – Convention d'hébergement avec le collège de Luzy**

Les élèves de la Chorale ont déjeuné au restaurant scolaire du collège de Luzy le 31/05/2022 et le 17/06/2022.

**Vote pour la convention d'hébergement du 31/05/2022 : 14 POUR**

**Vote pour la convention d'hébergement du 17/06/2022 : 14 POUR**

##### **4 – Convention Compagnie Louis Brouillard**

Les élèves de 5<sup>ème</sup> ont obtenu le 2<sup>ème</sup> prix au niveau national d'un concours de théâtre. Ce prix consistait en l'intervention de deux heures d'une comédienne (tous les frais sont couverts par Acte Sud). M. Baptiste, enseignant organisateur, a proposé que la comédienne intervienne en plus 2 heures auprès de la classe de 5<sup>ème</sup> et 2 heures auprès des élèves de l'Association Sportive.

Une convention doit donc être signée pour fixer les conditions d'intervention de la comédienne Myriam Assouline.

Plusieurs personnels ont participé bénévolement à son accueil (1 nuitée, 3 repas, transport).

L'intervention a eu lieu le 08/06/2022 ; Un article est paru dans la presse.

**Vote pour la convention Cie L Brouillard 2022 : 14 POUR**

### **5 – Convention de résidence d’Auteur CNL (Centre National du Livre)**

Une résidence d’Auteur aura lieu avec l’auteur Bruno ALLAIN. Il interviendra auprès des élèves entre le mois d’octobre et décembre 2022 sur trois journées.  
Le collège prend en charge les frais de déplacement et les repas.

**Vote pour la convention : 14 POUR**

### **6 – Sortie au Centre National des Costumes de Scène (CNCS) de Moulins-sur-Allier le 23/09/2022.**

Sortie prévue pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les frais de visite sont pris en charge par le Pass Culture, les frais de transport par un don du FSE.

**Vote pour la sortie : 14 POUR**

**Vote pour le Don FSE : 14 POUR**

### **7- Annulation en Non Valeur (ANV)**

L’huissier en charge du recouvrement des créances contentieuses a retourné un dossier pour cause d’impossibilité de recouvrement (créance de demi-pension d’un élève qui n’est plus scolarisé dans l’établissement). Pour éviter que cette créance reste dans les comptes, il est préférable de procéder à une ANV. L’ANV ne libère pas définitivement le redevable, elle décharge le comptable. Le recouvrement sera repris en cas de retour à meilleure fortune du débiteur.

Le montant des créances concernées s’élève à 217.04 €.

**Vote pour l’ANV : 14 POUR**

### **8- D.B.M**

DBM pour information :

- DBM N° 1 : subvention FCSH pour achat ouvre boite électrique pour cuisine
- DBM N° 2 : subvention FCSH pour réparation lave-vaisselle et table chaude
- DBM N° 3 : subvention Cordées de la Réussite 2022.  
subvention SIG 2022 (financement projet 2022)

### **9 – Calendrier des prélèvements automatiques 2022 /2023**

Présentation de l’échéancier des prélèvements automatiques pour l’année scolaire 2022/2023 pour les familles ayant choisi de régler les frais de demi-pension par ce moyen de paiement.

**Vote pour le calendrier : 14 POUR**

### **Gestion administrative et pédagogique :**

#### **10 – Autorisation de recrutement des personnels par contrat de droit public**

La dotation pour l’année scolaire 2022 2023 est de 2 ETP AED (Emploi temps plein Assistant d’Education)

Parallèlement, des Services Civiques vont être recrutés ( recrutement sur 10 mois, donc à partir de octobre 2022). Des missions précises leurs seront attribués (accompagnement pédagogique, projet éducatif.) et des formations « vie scolaire » sont à envisager également (avec d’autres établissements). Un projet de partage de Service Civique avec le Centre Social de Fours pourrait être envisagé.

**Vote : 14 POUR**

